

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 1^{er} novembre 2021, à 19h00, via visioconférence à Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Marie-Claude Ayotte, conseillère, Benoit Desrochers, conseiller, Pierre Coutu, conseiller, Serge Perreault, conseiller et Josée Leclair, conseillère, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Catherine Haulard, Directrice générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 19h00, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2021-10-226 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Comité consultatif en Urbanisme - Nominations
5. Chalet des Loisirs – Mandat
6. Levée de l'assemblée

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Coutu
Il est résolu :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2021-10-227 3. Période de questions

2021-10-228 4. Comité consultatif en Urbanisme - Nominations

ATTENDU QUE qu'il y a lieu de procéder à la nomination des nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination des nouveaux membres du Comité consultatif en Urbanisme. À savoir :

- Ginette Philibert
- Bernard Lacasse
- Jean Laporte
- Pierre Langevin
- Pierre Asselin

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

M. Louis Bérard, Maire, se retire temporairement pour l'adoption de la résolution 2021-10-229.

2021-10-229 5. Chalet des Loisirs – Mandat

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu :

DE MANDATER M. André Carle, architecte, pour le mandat de supervision des travaux, le tout tel que décrit à l'offre de services en annexe, au montant forfaitaire de 4,800\$ plus taxes plus 300\$ par visite de chantier (évaluées à 8 visites maximum) plus taxes.

Madame la mairesse suppléante demande le vote.

Adoptée à la majorité

M. Louis Bérard, Maire, réintègre son siège.

2021-10-230 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Benoît Desrochers

Il est résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19h09.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, Maire